



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 DECEMBRE 2016

PRESENTS : Mme PEYRIDIEUX Paquerette, Maire – M. BORDET Cédric, 1^{er} adjoint – M. MANIERE Alain – M. GADEAUD Didier – Mme FEREOLE Françoise - Mme NAUZE Edith - Mme LAUBA Marie-Noëlle - M. FAIJAN Daniel – M. FUNK Jean-Jacques – Mme LEROUX Jacqueline – Mme BAUDRY Véronique – M. RIBERAUD Wilfried, Conseillers Municipaux.

EXCUSES : Umberto FURLAN (pouvoir à Mme PEYRIDIEUX)
Yannick MALEVRE (pouvoir à M. BORDET)
Marie-Christine NAUDY (pouvoir à M. MANIERE)

SECRETAIRE DE SEANCE : M. FAIJAN Daniel (séance enregistrée par celui-ci)

Le compte rendu de la réunion du 4 novembre dernier est approuvé à la majorité, par 11 voix pour et 4 contre (aucune observation émise après l'envoi de celui-ci au Conseil Municipal le 7.11.2016).

Suite aux vociférations malveillantes et agressives de Monsieur FAIJAN et Madame FEREOLE (mensonges habituels sur le compte rendu, propos dédaigneux aux conseillers, injures à l'encontre de Madame le Maire), Madame LAUBA demande une séance à huis clos pour la tenue de la séance du Conseil Municipal dans le calme. Elle a constaté que les dernières réunions des commissions, en présence de Monsieur FAIJAN et Madame FEREOLE, se sont passées dans la sérénité sans la présence du public. Mesdames LEROUX et BAUDRY, Monsieur GADEAUD approuvent et demandent également le huis clos. Madame le Maire annonce que la réunion se déroulera à huis clos. L'ensemble des questions portées à l'ordre du jour seront discutées à huis clos par décision du Conseil Municipal avec 11 voix pour et 4 contre. Madame le Maire demande donc à l'assistance de quitter la salle. Monsieur FAIJAN et Madame FEREOLE insistent pour que l'assistance reste. La gendarmerie vient évacuer le public.

Informations données par Madame le Maire :

- Les dotations notifiées par l'Etat ont été revues à la hausse (droits de mutation, fonds départemental et national de taxe professionnelle, dotation solidarité rurale), ce qui engendre 20 113 € de plus que prévu en recettes de fonctionnement.

ORDRE DU JOUR

I – RENOUVELLEMENT D'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES « MARCHÉ ELECTRICITÉ (DELIB_2016_31)

Dans le cadre de la fin des tarifs réglementaires en matière d'énergie, nous avons adhéré au groupement de commandes du SDEEG en 2015. Pour continuer à bénéficier de cette démarche mutualisée, une nouvelle convention doit être signée avant le 31 mars 2017. Il est à noter que ce groupement de commandes a permis de réaliser environ 3 500 € d'économies sur 2015/2016.

Le Conseil Municipal confirme à l'unanimité l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de travaux, fournitures et services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique, autorise le Maire à signer la convention constitutive avec le SDEEG à qui sont déléguées toutes les démarches nécessaires. La participation financière aux frais de fonctionnement du groupement sera prévue au budget.

II – ADOPTION DU MODE DE REPRESENTATION AU SEIN DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA CALI (DELIB_2016_32)

Suite à l'application de la loi NOTRe, et du SDCl, à compter du 1^{er} janvier 2017, verra le jour une communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Libournais, de la Communauté de Communes du Sud Libournais, étendue aux communes de Camiac, Saint Denis, Daignac, Dardenac, Espiart, Saint Quentin de Baron et Tizac de Curton.

Il a été proposé par le Comité de pilotage que la représentation serait celle en vigueur de la CALI et donc de retenir une gouvernance selon la répartition au droit commun. Comme toutes les communes de moins de 1000 habitants, notre commune disposera du même nombre de Conseillers Communautaires et ce seront les mêmes élus.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la gouvernance de la future Communauté d'Agglomération selon la répartition de droit commun. La qualité de Conseillère Communautaire est donc maintenue à Madame PEYRIDIEUX Paquerette, Maire.

III – ADOPTION DU RAPPORT DE COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT) N°7 (DELIB_2016_33)

La CLECT s'est réunie le 23 novembre 2016 pour évaluer les charges liées à l'office de tourisme de St Seurin sur l'Isle (5 080.90 €) et à la restauration des ALSH de St Médard de Guizières (35 012.69 €).

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport n°7 de la CLECT ainsi que le rapport d'évaluation des charges tel que défini.

IV – CONTRAT DE MAINTENANCE POUR LA CLOCHE ET L'HORLOGE DE L'EGLISE (DELIB_2016_34)

L'entreprise BODET qui est intervenue pour la réparation de la cloche de l'église, a proposé un contrat de maintenance préventive comprenant : visite annuelle, prise en charge des frais d'intervention et de déplacement, seules les pièces à changer sont facturées. Coût : 230 € HT/an.

Madame FEREOLO demande si d'autres devis ont été demandés. Monsieur RIBERAUD intervient pour justifier la dépense.

Par 11 voix pour et 4 abstentions, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le contrat de maintenance avec l'entreprise BODET.

V – SIGNATURE D'UN CONTRAT AIDÉ PAR L'ÉTAT (mairie, activités périscolaires) (DELIB_2016_35)

Un contrat aidé par l'Etat serait nécessaire pour la mairie, les TAPS et d'éventuels remplacements.

Par 11 voix pour et 4 contre, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention avec le Pôle Emploi pour un contrat aidé par l'Etat sur une base de 20 heures hebdomadaires.

VI – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Camping de l'Ecluse

Madame le Maire donne lecture d'un courrier des propriétaires du camping de l'Ecluse annonçant la cessation de cette activité fin 2016. Ils sollicitent, tel que le permet la législation, de garder 6 emplacements en période estivale pour un accueil de 20 personnes maximum.

Pas d'objection du Conseil Municipal qui donne un avis favorable à cette demande à l'unanimité.

- **ELECTIONS**

Madame le Maire informe les membres de la commission de révision électorale qu'une réunion est à fixer le 9 janvier 2017.

- **TOITURE EGLISE**

Madame le Maire confirme que le toit de l'église est en béton avec des tuiles cimentées et qu'il n'y a pas d'infiltration d'eau. Le problème avait été vu par un maçon de St Christophe de Double en 2009 et plus récemment également. Il est regrettable que Monsieur FAIJAN ancien responsable de la commission « urbanisme, prospective, bâtiment », découvre ce problème aujourd'hui.

- **TRAVAUX RUE DE LA MARNE**

Les travaux ont été retardés de quelques jours car l'entreprise n'avait pas déposé de DICT.

- La cérémonie des vœux aura lieu MARDI 10 JANVIER à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21h40